



Municipalité de Rivière-Saint-Jean

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, madame Mylène Poirier, directrice générale et greffière trésorière de la susdite municipalité :

QU'il y aura une séance extraordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

Date : Mercredi 22 juillet 2026
Heure : 16 h
Lieu : Salle municipale, 116 rue du Quai, Rivière-Saint-Jean

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les points de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. DÉPÔT DE L'ÉTAT FINANCIER CONSOLIDÉ
5. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS À LA SUITE DE LA PRÉSENTATION DE L'AUDIT 2025
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. FERMETURE DE LA SÉANCE
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

DONNÉ à Rivière-Saint-Jean/Magpie, ce treizième jour du mois de juillet deux mille vingt-six (2026-07-13)

Mylène Poirier

Mylène Poirier
Directrice générale
Greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Mylène Poirier, Directrice générale et greffière trésorière de la municipalité de Rivière-Saint-Jean, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 13 juillet 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 juillet 2026.

Mylène Poirier

Mylène Poirier
Directrice générale
Greffière trésorière